

A.D.S.E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

3, Place de l'Eglise 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004472 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,
Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Saint-Escobille, le 18 juillet 2019

Objet : Enquête publique projet PRPGD Région Île-de-France question sanitaire

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,
Mesdames et Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ce développement sur la question sanitaire.

La santé, un enjeu humain primordial

Il est écrit page 155 du rapport environnemental que « le traitement des déchets est un contributeur modeste dans les émissions de polluants atmosphériques ». Même si grâce aux mesures législatives et réglementaires une diminution (et non pas une suppression) de certains polluants a été officiellement constatée, cette minimisation pourrait induire en erreur l'opinion publique et les populations riveraines qui vivent ou vivront à proximité d'installations de traitement existantes et futures (UIOM – ISDND – ISDD –Unité de biométhanisation...), et qui subissent au quotidien et désespérément , selon le type d'installation, les émissions atmosphériques de méthane, dioxyde de carbone, NOx, PM 10, PM 2.5, formaldéhydes, composés organiques volatils, benzène, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ammoniac (NH3), sulfure d'hydrogène (H2S) , de métaux lourds tels que le nickel, le chrome, le mercure, le zinc, le cadmium, le cuivre ou l'arsenic... Il est d'ailleurs précisé dans le Plan que d'après les données d'AIRPARIF relatives aux répartitions sectorielles des émissions de métaux en Île-de-France, le secteur des déchets est un contributeur non négligeable aux émissions de Cadmium (30% des émissions régionales en 2012), de Mercure (35%) et d'Arsenic (11%). Les quantités de métaux lourds émis restent relativement importantes en Île de France au regard des autres régions.

Les écrits de l'ADEME : « Les risques sanitaires des populations exposées aux retombées atmosphériques des incinérateurs aujourd'hui en fonctionnement sont

faibles. Il n'y a pas d'argument solide à ce jour permettant de conclure à un risque accru de cancer, quel qu'en soit le type, pour les résidents à proximité d'un incinérateur » ne nous rassurent pas y compris en ce qui concerne les ISDND et les ISDD. **Les effets conjugués sur la santé humaine et animale des différents composants des émissions ayant un caractère de toxicité (effet cocktail) ont-ils fait l'objet d'études scientifiques ?**

Le Plan cite les pathologies pouvant survenir tant chez les professionnels que chez les riverains et celles-ci sont nombreuses : inflammation des voies respiratoires, asthme, allergies, symptômes pseudo-grippaux, irritations du nez et des yeux, douleurs ou irritations de la gorge, symptômes gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements et nausées), éruptions cutanées, troubles de grossesse, céphalées, vertiges, tremblements, fatigue, nervosité, stress, cancers probables... mais pour cette pathologie des études approfondies s'imposent.

Nous signalons que les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant de pathologies sont plus vulnérables.

Quels sont les effets sanitaires des pollutions atmosphériques diffuses et diverses (multi exposition) sur la mortalité ou la morbidité ?

Les atteintes permanentes à la qualité de vie, l'environnement sacrifié, la proximité des installations de traitements, l'insécurité technologique et sanitaire (accidents - incendies), les nuisances olfactives insupportables, le trafic des camions, les envols de déchets, la multiplication des oiseaux et des rats, la crainte des inondations dans les zones inondables, les transferts de pollution de milieux à milieux (vent - pluie), la déperdition financière des biens contribuent à l'atteinte psychologique de certains riverains pouvant conduire à une fragilité de dimension psychiatrique.

Les épisodes caniculaires qui vont inévitablement s'amplifier en raison du changement climatique ne feront qu'aggraver des situations déjà inacceptables.

PROPOSITIONS :

- **Nous demandons instamment que des études épidémiologiques visant à suivre l'état sanitaire des populations concernées (dans l'environnement des installations existantes et futures) et à quantifier l'importance des problèmes de santé (y compris les professionnels du domaine des déchets) - mesures sur une période donnée de la fréquence de pathologies - soient systématiquement diligentées par les pouvoirs publics et conduites par des experts indépendants des industriels et collectivités maîtres d'ouvrages ou gestionnaires. Ces études pourraient être supervisées par l'Agence Régionale de Santé et suivies par les associations de défense de la santé et l'environnement.**
- **Nous demandons également que soient posées sur toutes les installations, de manière permanente des capteurs pour révéler et**

mesurer les niveaux de pollution. L'analyse des mesures serait effectuée par des laboratoires indépendants et supervisée par l'Agence Régionale de Santé et les services de l'Etat compétents (DREAL, DRIEE...) en lien avec les associations de défense de la santé et de l'environnement.

Nous souhaitons que la Région IDF formule dans le PRPGD qui sera approuvé par l'Assemblée régionale des prescriptions abondant dans ce sens.

- Nous demandons par ailleurs dans le sens de la réponse de la Région IDF à la MRAe (P. 23), en s'appuyant sur le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRES 3) que soit créée une entité collégiale compétente en technologie industrielle qui serait en mesure d'étudier l'amélioration des performances environnementale et sanitaire de toutes les installations de traitement des déchets => les meilleures techniques disponibles (MTD) ou à inventer pour supprimer les émissions toxiques.

Enfin, nous suggérons que la Région IDF, première région de France au plan économique et démographique, de plus capitale touristique devienne au plan national la collectivité exemplaire en matière de protection sanitaire et environnementale des populations.

En vous remerciant de tout l'intérêt que vous porterez à notre contribution, nous vous prions d'agréer Madame la Présidente de la Commission, Mesdames et Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'ADSE

La Présidente,

Marie-Josèphe MAZURE,

